

## LOUVAIN-LA-NEUVE

# La MAF fermée suite à des dérapages lors des baptêmes étudiants

**Traitements dégradants, violences physiques et morales et attentats à la pudeur** : voilà la nature des faits qui ont mené à la fermeture du cercle.

• **Quentin COLETTE**

Les baptêmes étudiants auraient dérapé au sein de la MAF (maison des athlètes francophones), le cercle de la faculté des Sciences de la Motricité (éducation physique et kiné). Un mail de la doyenne de la faculté envoyé aux étudiants de première année, suite à une réunion du bureau de la faculté du 7 novembre dernier, évoque « des constats avérés de traitements dégradants, de violences physiques (NDLR : selon certains témoignages réunis par l'université, il est question d'échanges de coups et de gifles) et morales et d'attentats à la pudeur ».

Lundi midi, l'UCLouvain a tenu un point presse lors duquel le vice-recteur aux Affaires étudiantes, Didier Lambert, a souligné que l'université « condamne ces agissements portant atteinte au respect et à la dignité de la personne et qui sont contraire aux

valeurs de l'université et aux règlements en vigueur ».

Le vice-recteur a expliqué que « les autorités de l'université avaient appris le 11 octobre, de différentes sources, que des débordements ont eu lieu lors des baptêmes dans ce cercle étudiant. Le lendemain, une réunion s'est tenue en présence de la doyenne de la faculté, du président de baptême de la MAF, du président du cercle et de deux membres du GCL (le groupe de travail des cercles louvanistes). À son issue, j'ai pris la décision de fermer le cercle par mesure de précaution et nous avons entamé une investigation en interne. »

Le groupe des référés, organe de l'université de régulation de l'animation étudiante, composée paritairement d'étudiants et de membres de l'UCLouvain, s'est ensuite réuni. Et il a décidé de maintenir la fermeture du cercle pour la durée du quadrimestre et d'interdire à la MAF d'organiser des baptêmes étudiants lors de la prochaine année académique.

La semaine dernière, la faculté des Sciences de la Motricité a été plus loin encore en décidant de ne plus reconnaître la MAF comme association étudiante facultaire jusqu'à l'année académique 2020-2021.

## Moins de 15 baptisés

Le nombre d'étudiants qui

pourraient avoir été victimes de ces agissements n'est pas connu. Le vice-recteur a indiqué que 47 étudiants avaient manifesté leur intention de participer au baptême de la MAF ; qu'après une semaine le nombre s'est réduit et qu'au final moins d'une quinzaine a été finalement baptisée.

« Nous avons invité les étudiants considérés comme victime à porter plainte », indique le vice-recteur. Pour l'instant, aucune plainte n'a toutefois été déposée mais le parquet a ouvert une information judiciaire, la police locale l'ayant informée de la fermeture du cercle et ses raisons (voir ci-contre).

## L'université se réserve le droit de déposer plainte

L'université va suivre de près de ce dossier et entend le mener à son terme avec toutes les parties prenantes. « Nous nous réservons le droit de porter plainte contre les auteurs de ces agissements, précise le vice-recteur. Et s'il est avéré que certains étudiants sont individuellement responsables, ils se retrouveront devant la commission disciplinaire de l'université qui décidera de la suite de leur parcours académique. Si ce sont d'anciens étudiants de l'UCLouvain, on s'associera à la plainte. » ■

## Le parquet a ouvert une information judiciaire

Une information judiciaire a été ouverte il y a une dizaine de jours par le parquet de Nivelles pour une suspicion de

traitements dégradants et attentats à la pudeur qui auraient été commis à Louvain-la-Neuve, lors de cérémonies de baptêmes estudiantins au sein de la Maison des athlètes francophones (MAF).

« Nous procédons actuellement aux auditions des victimes et des auteurs présumés des faits, précise le procureur du roi, Jean-

Claude Elslander. Nous avons décidé de lancer cette information après avoir été avertis par la police de la fermeture du cercle et de la raison de celle-ci. Des rumeurs ont circulé et nous tentons d'en analyser la véracité. » Aucune plainte n'a pour l'instant été déposée.

Selon les résultats des premières auditions, les

rumeurs les plus graves ne seraient pas avérées.

« Entendez qu'il n'y aurait pas eu de scènes de viol comme certaines rumeurs le laissent entendre. Nous ne sommes actuellement qu'au début de l'enquête et nous tentons de déterminer avec précision ce qu'il s'est réellement passé dans ce cercle estudiantin. »

## « Rien de grave », disait la MAF le 18 octobre

**S**ur sa page Facebook, la MAF, cercle de la faculté des Sciences de la Motricité de l'UCLouvain, a posté un message en date du 18 octobre réagissant aux rumeurs circulant autour de sa fermeture. « *On ne va pas entrer dans les détails mais sachez qu'il ne s'est rien passé de grave, il n'y a pas eu de blessé, d'abus, de nudité ou autre (contrairement aux rumeurs qui circulent). On espère pouvoir rouvrir au plus vite* », peut-on lire. Depuis, la MAF a poursuivi ses activités dans d'autres surfaces d'animation. Nous avons tenté de joindre la MAF. En vain. ■ **Q. C.**

## Des baptêmes pourtant encadrés

**Protocole d'accord, formation spécifique... Les baptêmes sont encadrés mais cela n'empêche pas les débordements.**

« **U**n cadre est mis en place pour l'organisation des baptêmes mais cela n'empêche pas les débordements », souffle Didier Lambert, le vice-recteur aux Affaires étudiantes de l'UCLouvain.

Ce dernier explique les dispo-

sitifs d'encadrement mis en place.

Depuis plus de 20 ans, les baptêmes font l'objet d'un protocole d'accord négocié dans une commission réunissant des responsables de l'université, des étudiants mais aussi des habitants.

Une formation est aussi donnée aux responsables de baptême l'année avant qu'ils organisent leurs activités. Elle couvre le contenu du protocole ainsi que les risques et aspects médicaux liés au baptême. Une seconde formation est donnée une semaine avant la rentrée académique.

Les calendriers d'activités

sont soumis aux comités de baptême et analysés au sein d'une commission paritaire pour vérifier leur concordance avec le protocole d'accord. Des remarques sont alors éventuellement émises.

Le vice-recteur propose aussi une rencontre à tous les étudiants qui veulent se faire baptiser tandis que les autorités de l'université réagissent si des signes d'un déroulement anormal d'une activité apparaissent.

Enfin, un débriefing est organisé après la période des baptêmes en vue « *d'améliorer toujours davantage leur encadrement* ». ■ **Q. C.**

### VITE DIT

#### Fermer un cercle ? Une décision rare

Depuis que Didier Lambert est vice-recteur aux Affaires étudiantes de l'UCLouvain, soit neuf ans, les fermetures de cercle ont été rares, dit-il, mais il y en a eu. Il y a notamment eu le cercle de droit qui a dû être fermé deux fois. La première fois pour un concours de roi des bleus qui s'était mal passé. La deuxième pour défaut de prévoyance, un podium, monté sans respecter les règles de sécurité, s'était effondré, sans faire de grands blessés toutefois. ■ **Q. C.**